

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Fayet le Château, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Valladier Bruno, maire sortant puis de M. Triay Jean-Michel, maire nouvellement élu.

Nombre de conseillers en exercices : 11 – Présents : 11 – Votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2026

Présents : Mmes Munier Genelier Yvette, Dutheil Gisèle, Dauzat Clémence, Boyer Christine, Steinert Michelle et MM Triay Jean-Michel, Mye Loïc, Prullière Roland, Dutheil Frédéric, Gayot Patrice, Valladier Bruno.

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : DAUZAT Clémence

08 – Élection du maire

M. Valladier Bruno laisse la parole à Mme Dutheil Gisèle qui en tant que conseillère municipale la plus âgée doit mener l'élection. Après appel de l'ensemble des élus au conseil municipal, le chorum est atteint, l'élection peut avoir lieu dans les conditions prévues par le code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est nommé 2 assesseurs M. Mye Loïc et Mme Boyer Christine.

M. Triay Jean-Michel se porte candidat au rôle de maire.

Il est procédé à l'élection, chaque conseiller municipal vote à l'appel de son nom.

M. Mye en tant que conseiller municipal le plus jeune procède au dépouillement.

11 enveloppes dans l'urne : Pour : 9

Abstention : 2

Contre : 0

M. Triay Jean-Michel est élu Maire à la majorité des votes exprimés et prend ses fonctions. (Délibération 08/2026)

09 – Détermination du nombre d'adjoints

M. Triay Jean-Michel, maire, propose un nombre d'adjoints identique au mandat précédent, soit TROIS.

Il propose de voter cette décision.

11 enveloppes dans l'urne : Pour : 9

Abstention : 2

Contre : 0

A la majorité des votes exprimés, le conseil municipal décide que 3 adjoints seront élus. (Délibération 09/2026)

10 – Élection des adjoints

M. Triay Jean-Michel, maire, explique qu'il s'agit d'une élection au scrutin de liste.

Il indique laisser 1 minute aux listes candidates pour se faire connaître.

Une liste se déclare candidate, portée par Mme Munier Genelier Yvette et composée de Mme Munier Genelier Yvette, M. Mye Loïc et Mme Dutheil Gisèle.

M. Triay Jean-Michel, maire, après lecture du nom des conseillers municipaux présents sur la liste candidate, fait procéder au vote.

M. Mye Loïc procède au dépouillement.

11 enveloppes dans l'urne : Pour : 9

Abstention : 2

Contre : 0

A la majorité des votes exprimés, la liste portée par Mme Munier Genelier Yvette et composée de Mme Munier Genelier Yvette, M. Mye Loïc et Mme Dutheil Gisèle est élue. (Délibération 10/2026)

◆ M Triay Jean-Michel, maire, donne **lecture de la Charte de l'élu local** et indique qu'une copie sera jointe au procès-verbal.

◆ **Approbation de la séance du 10 mars 2026** : Il est procédé à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le maire propose de procéder au vote à main levée.

Pour : 2

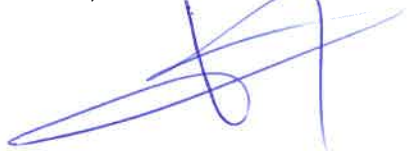
Abstention : 9

Contre : 0

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 est approuvé à la majorité des votes exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 18 heures 00.

Le maire, M. TRIAY Jean-Michel



La secrétaire de séance, Mme DAUZAT Clémence

